

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAUT - M. DUGOURD - Mme CHOUX - M. HELIE  
**Membres excusés** : M. MASSON - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE  
**Membres absents** : M. BAZIN

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Europen 8 - Requalification du quartier du pont des Tanneries - Étude de faisabilité urbaine, architecturale et environnementale - Définition de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du cabinet d'étude - Demande de subvention**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a participé à la huitième session du concours Europen organisé sur le thème « Urbanités européennes et projets stratégiques ». Elle avait proposé à la réflexion des jeunes architectes, le site du quartier du pont des Tanneries, d'une superficie d'environ 4,8 ha, situé au sud de la ville.

A l'issue du concours, trente-huit projets urbains ont été rendus, et deux d'entre eux ont été mentionnés par le jury, sur les dix primés au niveau national.

Afin d'engager une phase plus opérationnelle, il est proposé de poursuivre la réflexion en confiant, à l'équipe primée lors du concours Europen, représentée par Madame Magali Volkwein, mandataire du groupement, une étude d'urbanisme, en application de l'article 3-6° du code des marchés publics.

Cette étude, dont l'objet serait la requalification du quartier du pont des Tanneries, devrait répondre, d'une part, aux enjeux auxquels la Ville est confrontée dans ce secteur, d'autre part, aux projets de renouvellement urbain qui vont y être engagés, à terme.

Un cahier des charges a été établi par la Ville. Celui-ci est, aujourd'hui, en cours d'approbation par la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC).

Dans ce contexte, Europen France et la DGUHC sont susceptibles de subventionner, à hauteur de 50 % maximum, les études de faisabilité urbaine qui entrent dans le cadre du programme de recherche - expérimentation - développement « Ville et Architecture Europen » du Plan d'Urbanisme Construction Architecture (PUCA).

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 90 000 € TTC au maximum.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider la prorogation de la démarche engagée avec la participation de la Ville à la huitième session du concours Europan, par la réalisation d'une étude de faisabilité urbaine, architecturale et environnementale sur le quartier du pont des Tanneries ;

2° décider de subordonner l'engagement de cette étude à ce que soient remplies les conditions suivantes :

- approbation du cahier des charges par la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC) ;
- attribution, dans le cadre du Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA), d'une subvention à la Ville à hauteur de 50 % du montant de l'étude ;

3° arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'étude à 90 000 € TTC au maximum ;

4° décider de la confier à l'équipe primée lors du concours Europan, représentée par Madame Magali Volkwein, mandataire du groupement ;

5° solliciter, au taux maximum, la participation du Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA) à son financement ;

6° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

26 DEC. 2007



PUBLIÉ LE 27.12.07